

# Les relations franco-allemandes dans le nouveau contexte européen<sup>1</sup>

**Jean Klein**

Professeur émérite de l'Université Paris 1 (Panthéon Sorbonne)

Les relations franco-allemandes traversent une passe difficile et l'Europe se porte mal. Les informations diffusées par les médias vont toutes dans le même sens et il serait fastidieux de citer le nom de tous les experts de ces questions qui tirent la sonnette d'alarme. A leurs yeux le « couple franco-allemand » serait au bord de la rupture et l'Union européenne ne serait plus en mesure de faire face aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée. A cet égard, l'éditorial de Dominique David dans le numéro de décembre 2015 de *La Lettre* de l'IFRI, intitulé « L'UE a-t-elle peur d'elle-même ? » en dit long sur les interrogations que suscite l'avenir de la construction européenne dans un grand « think tank » français et les écrits récents de Hans Stark, le Secrétaire général du Comité d'Etudes des Relations franco-allemandes (CERFA), mettent en évidence les divergences qui sont apparues entre la France et l'Allemagne dans leur approche de problèmes centraux comme le sauvetage de l'euro, la politique énergétique, la gestion des flux migratoires ou la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune.<sup>2</sup> Aujourd'hui nul ne se hasarde à prévoir un retour au temps ancien où la coopération franco-allemande n'était pas exempte de frictions mais où la volonté de surmonter les

---

<sup>1</sup> Cet article procède d'une conférence prononcée le 23 février 2016 à Antony devant la commission de jumelage de cette ville et du district de Reinickendorf à Berlin.

<sup>2</sup> Voir notamment : « L'Allemagne change ! Risques et défis d'une mutation », Sous la direction de Hans Stark et Nele Katharina Wissmann - Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2015 et « France-Allemagne par images interposées » - Un dossier dirigé par Claire Demesmay et Hans Stark - *Allemagne d'aujourd'hui*, N°214, octobre décembre 2015.

divergences l'emportait toujours sur le renoncement à l'ambition des gouvernements de Paris et de Bonn, puis de Berlin de jouer un rôle moteur dans la construction d'une Europe politique.

Force est de constater que la situation s'est considérablement modifiée depuis l'accession de l'Allemagne unie à la pleine souveraineté et l'élargissement de l'Union européenne (UE) aux pays d'Europe centrale et orientale après l'effondrement de l'ordre bipolaire. Dès lors que les anciens « pays socialistes » avaient opté pour la démocratie pluraliste et l'économie de marché, leur admission à l'OTAN et aux Communautés européennes ne soulevait plus d'objection de principe. Mais le processus qui a débouché sur leur participation au « nouveau concert européen »<sup>3</sup> ne s'est pas déroulé sans à coups et a suscité des controverses notamment dans les milieux qui privilégiaient l'organisation de la sécurité en Europe par le biais d'institutions paneuropéennes englobant la Russie et les Etats successeurs de l'URSS.

Il ne saurait être question de revenir sur les débats des années 1990 portant sur l'instauration d'un « nouvel ordre de paix en Europe » (Europäische Friedensordnung in Europa) et l'on se bornera à rappeler que l'élargissement de l'UE s'est réalisé au détriment de son approfondissement et que les divergences d'intérêt entre les 28 Etats membres rendent très difficile, sinon impossible, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques communes. Dans ce contexte, la France et l'Allemagne n'apparaissent plus comme des acteurs majeurs dont l'entente permettrait de donner un nouvel élan à l'Europe et le discours optimiste sur le caractère infrangible de la relation franco-allemande ne convainc plus guère les observateurs lucides des réalités existantes.

Pour illustrer notre propos, nous commencerons par donner un bref aperçu des relations franco-allemandes depuis l'époque où le chancelier Adenauer et le général de Gaulle se sont engagés résolument dans la voie de la réconciliation entre deux peuples qui s'étaient durement affrontés dans le passé et ont fixé dans le traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 le cadre d'une coopération étroite aussi bien dans le domaine politique qu'au plan culturel. Nous nous attacherons ensuite à examiner les problèmes qui ont surgi depuis

---

<sup>3</sup> Jacques Delors, qui fut Président de la Commission des Communautés européennes de 1985 à 1994, a publié un ouvrage intitulé « *Le nouveau concert européen* » (Odile Jacob, 1992) où il expose sa vision de la construction politique de l'Europe. Il prend ses distances par rapport à une Europe supranationale et penche pour une Fédération d'Etats nation.

l'entrée dans le troisième millénaire, du fait du « décrochage » franco-allemand dans le domaine économique et des tensions entre ces deux pays à propos des politiques de sécurité, de l'approvisionnement énergétique et du contrôle des flux migratoires. En conclusion, nous nous interrogerons sur les voies et les moyens qui permettraient de surmonter la crise des relations franco-allemandes et de remédier aux carences qui affectent le fonctionnement des institutions européennes.

\*

## I – Une nouvelle ère dans les relations franco-allemandes

Alors que la politique de la France au lendemain de la guerre de 1870 était placée sous le signe de la revanche et que la *Weltpolitik* de l'empire wilhelminien était perçue à Paris comme une menace mortelle, on conçoit que les relations franco-allemandes aient été tendues surtout après la crise de 1905 qui a inspiré des pages lyriques à Charles Péguy dans « *Notre patrie* » et un réquisitoire sévère mais solidement argumenté à Charles Maurras dans « *Kiel et Tanger* ». <sup>4</sup> L'atmosphère était tout aussi pesante après la première guerre mondiale en dépit des espoirs suscités par la politique de paix menée par Aristide Briand et Gustav Stresemann dans les années 1920. Les illusions que l'on pouvait nourrir à cet égard se sont rapidement dissipées et aujourd'hui on est plutôt enclin à considérer que des obstacles culturels quasiment infranchissables s'opposaient à une coexistence pacifique entre Français et Allemands pendant cette période. <sup>5</sup> En tout cas, l'accession au pouvoir de Hitler rendait la guerre inévitable.

Ce n'est qu'après la chute du III<sup>ème</sup> Reich que la politique de la France vis-à-vis de l'Allemagne a subi une inflexion majeure. Plutôt que de mettre « l'ennemi héréditaire » hors d'état de nuire par des mesures punitives et une mise en tutelle étroite, on s'est rallié très tôt à une politique tendant à favoriser l'émergence d'un Etat démocratique dans les trois zones d'occupation occidentales et son

---

<sup>4</sup> Sur les conceptions de Charles Maurras en la matière, on peut se reporter à l'ouvrage publié sous la direction de Georges-Henri Soutou et Martin Motte : « *Entre la vieille Europe et la seule France. Charles Maurras, la politique extérieure et la défense nationale* » - Paris, Economica (Bibliothèque stratégique), 2010

<sup>5</sup> Voir la contribution de Hans Manfred Bock : « Deutsch-französische Kulturbeziehungen der Zwischenkriegszeit » in « *Lexikon der deutsch-französischen Kulturbeziehungen nach 1945* » - Tübingen, Narr Francke Attempto Verlag, 2013

intégration dans les organisations européennes en voie de constitution. C'est ainsi que la République Fédérale d'Allemagne (RFA), créée en 1949, devint membre à part entière de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951 et du Conseil de l'Europe en 1952. Peu après le déclenchement de la guerre de Corée (juin 1950), elle fut invitée à apporter sa contribution à la défense de l'Occident face à la menace soviétique et on sait que la question du réarmement allemand a suscité des débats animés en France. Ainsi la « querelle de la CED » (Communauté européenne de Défense) a dominé la vie politique au début des années 1950 et le climat ne s'est apaisé qu'après le rejet du projet d'armée européenne par l'Assemblée nationale en août 1954. En définitive c'est par le biais de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) que la RFA fut admise dans l'OTAN où elle joua un rôle actif et fut un allié de poids de Etats-Unis pendant toute la durée de la guerre froide.

Au plan des relations franco-allemandes, il convient de souligner que dès la fin de la seconde guerre mondiale, des intellectuels, des religieux et des hommes politiques se sont engagés en faveur d'une réconciliation entre la France et l'Allemagne. La France se retrouvait dans le camp des vainqueurs après « l'étrange défaite » de 1940 (Marc Bloch) et gardait des souvenirs cuisants de la période de l'occupation, mais contrairement à la politique menée au lendemain de la première guerre mondiale son attitude vis-à-vis de l'Allemagne de « l'année zéro » (Roberto Rossellini) n'a pas été placée sous le signe du ressentiment. Dans le Dictionnaire des relations culturelles franco-allemandes publié il y a deux ans par un collectif de sociologues et d'historiens,<sup>6</sup> on trouvera des informations précieuses sur le rôle des pionniers du rapprochement entre les deux pays qu'il s'agisse d'universitaires comme Alfred Grosser et Joseph Rovin, de religieux comme le père Jean du Riveau (s.j) ou des fonctionnaires responsables de « l'éducation publique » dans la zone française d'occupation en Allemagne, comme Raymond Schmittlein. Il faut également faire état de l'action menée par les Eglises chrétiennes et plus particulièrement par le Mouvement catholique PAX CHRISTI qui s'est prononcé dès 1945 en faveur de la réconciliation franco-allemande et n'a cessé d'œuvrer pour le triomphe de cette cause au cours des décennies suivantes. Enfin, il faut rendre hommage au « Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle », fondé par

---

<sup>6</sup> Voir « *Lexikon der deutsch-französischen Kulturebeziehungen nach 1945* » - Sous la direction de Nicole Colin, Corine Defrance, Ulrich Pfeil et Joachim Umlauf – Tübingen, Narr Francke Attempto Verlag, 2013, 512 p.

Emmanuel Mounier en 1948 et dirigé par Alfred Grosser jusqu'à sa dissolution en 1967. Ce comité a donné naissance au « Bureau international de liaison et de documentation » (BILD) et à son pendant allemand, la « Gesellschaft für überationale Zusammenarbeit » (GÜZ). Ces institutions ont servi de modèle à celles qui furent créées ultérieurement pour promouvoir les échanges franco-allemands et impliquer dans cette entreprise la société civile dans son ensemble. En attribuant le Prix Nobel de la Paix à l'Union européenne en 2012, le comité d'Oslo a considéré à juste titre que « la réconciliation franco-allemande était la fondation de la construction européenne et le garant d'une paix durable sur notre continent ».

Il fallut attendre le retour au pouvoir du général de Gaulle pour que ces idées se traduisent par une politique volontariste dont le cadre a été fixé par le traité de l'Elysée du 22 janvier 1963. Pour la première fois dans l'histoire diplomatique, un traité accordait une place égale aux clauses traditionnelles relatives à la coopération en matière de politique étrangère et de défense et à celles relatives aux relations culturelles regroupées sous le chapitre « éducation et jeunesse ». L'accent était mis sur l'enseignement des langues eu égard à « l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre ». En outre, « toutes les possibilités devaient être offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui les unissent et pour renforcer leur compréhension mutuelle ». A ce propos, il convient de rappeler que le général de Gaulle était germanophone et qu'il a tenu à s'exprimer dans la langue de Goethe quand il s'est adressé aux foules de Bonn, Cologne, Düsseldorf et Munich et plus particulièrement aux jeunes à Ludwigsburg lors de son voyage officiel en Allemagne, en septembre 1962.

De nombreuses initiatives ont été prises pour appliquer le programme défini par le traité de l'Elysée, mais en dépit de la multiplication des rencontres organisées par « l'Office franco-allemand de la jeunesse » (OFAJ) et des mesures adoptées pour favoriser l'enseignement de la langue de l'autre, les objectifs que l'on s'était assignés en 1963 n'ont pas été atteints. Dans un article au titre provoquant paru dans la revue « *Le Débat* »,<sup>7</sup> Luc Rosenzweig, ancien rédacteur en chef du quotidien *Le Monde* et correspondant de cet organe de presse en RFA de 1987 à 1991,

---

<sup>7</sup> « L'Allemagne si proche, les Allemands si loin... » par Luc Rosenzweig – Contribution au dossier « France-Allemagne : un partenariat difficile » - *Le Débat*, N°187, novembre-décembre 2015

esquisse un bilan de l'application du traité et ne dissimule pas son désenchantement. A ses yeux, les mesures prises pour amener les peuples à entretenir des relations aussi étroites que celles liant leurs gouvernants n'ont pas produit les résultats attendus. Sur le plan linguistique d'abord. Se fondant sur les chiffres publiés tous les ans par Eurostat, il relève que l'apprentissage de la langue de l'autre a plutôt reculé qu'il n'a progressé. Quant aux diverses réformes de l'enseignement en France comme en Allemagne elles ont eu pour effet de marginaliser l'allemand ou le français dans les programmes scolaires. Nous ajouterons que l'érosion de l'enseignement de l'allemand dans le système scolaire français explique dans une large mesure le déclin, voire la disparition des librairies allemandes de Paris.

La même observation vaut selon Luc Rosenzweig pour les jumelages qui ont connu une période faste dans les décennies qui ont suivi la conclusion du traité de l'Elysée mais ont subi une crise du fait du retrait de leurs initiateurs. Ceux-ci étaient souvent des professeurs de langue très engagés qui n'ont pas trouvé de successeurs quand ils ont quitté la vie active. Il en résulte que beaucoup de jumelages n'existent plus que sur le papier ou sur les panneaux d'entrée des villes et villages concernés. Les jumelages les plus solides sont ceux qui ont tissé des liens entre les sociétés musicales locales car la musique populaire et la convivialité qu'elle induit favorisent l'éclosion d'un langage commun.

Enfin, il souligne la réduction du lectorat des publications liées à la relation franco-allemande, tels que la revue *Documents/ Dokumente* et le magazine *Paris-Berlin* qui restent confinés à un public confidentiel et ne survivent que grâce au soutien financier des gouvernements. Pour revivifier l'esprit du traité dans sa dimension culturelle et sociétale, les dirigeants des deux pays ont lancé des projets spectaculaires comme la chaîne Arte en 1993 (Mitterrand/Kohl) et le manuel d'histoire franco-allemand en 2003 (Chirac/Schröder) mais ceux-ci n'ont pas produit les effets escomptés et ont parfois suscité les réserves de germanistes engagés comme Alfred Grosser.<sup>8</sup> Aussi, Luc Rosenzweig se félicite-t-il que François Hollande et Angela Merkel n'aient pas emboîté le pas de leurs prédécesseurs à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du traité de l'Elysée et se soient abstenus de prendre dans ce domaine une « nouvelle initiative aussi coûteuse qu'inefficace pour maintenir en survie artificielle une

---

<sup>8</sup> Voir l'article de Alfred Grosser : « Le plus grave est le silence sur tout ce qui pourrait encourager les lycéens à mener une vie engagée. Le manuel franco-allemand, une déception » - *La Croix*, 26 juillet 2006

utopie moribonde». Si la dégradation de la relation franco-allemande au plan sociétal est avérée, on peut se demander si elle n'affecte pas également la coopération politique. Dès lors ne faut-il pas mettre en question la possibilité d'une action conjointe de la France et de l'Allemagne pour remettre à flot une Europe en perdition.<sup>9</sup>

\*

## II – La relation franco-allemande dans le nouveau contexte européen

Dès l'origine, la coopération franco-allemande s'est inscrite dans la perspective de l'édification d'une Europe politique et si des progrès ont pu être accomplis dans ce sens, c'est en raison d'une volonté commune de faire aboutir ce projet et d'un rapport de force fondé sur un certain équilibre entre les deux pays. La France jouissait d'un statut particulier du fait de sa qualité de membre permanent du Conseil de Sécurité et de la détention de l'arme nucléaire et l'Allemagne s'affirmait comme une puissance économique majeure mais se tenait en retrait et acceptait de concéder à la France le rôle d'inspirateur de la politique à suivre au plan européen. Zbigniew Brzezinski, l'ancien conseiller pour les affaires de sécurité du Président Carter, aurait évoqué en ces termes les visées des deux pays : « A travers la construction européenne, la France recherchait la réincarnation et l'Allemagne la rédemption ».<sup>10</sup> Paris a voulu faire de l'Europe un multiplicateur de son influence, de préférence sous la forme d'une « Europe puissance ». Quant à Berlin, il a longtemps mis de côté ses intérêts pour ne pas compromettre la consolidation de la paix sur le continent et faire oublier les tragédies provoquées par le III<sup>ème</sup> Reich, quitte à masquer sa force réelle pour ne pas inquiéter ses voisins.

Or la relation s'est inversée peu à peu et l'Allemagne n'hésite plus à défendre ses intérêts sans trop se préoccuper des conséquences négatives que ses actions peuvent entraîner pour ses partenaires et le fonctionnement de l'Union européenne.<sup>11</sup> Ainsi les décisions

---

<sup>9</sup> Voir l'article de Nicols Barotte, correspondant à Berlin : « Le tandem franco-allemand peut-il relancer l'Europe ? – *Le Figaro*, 4 avril 2016

<sup>10</sup> Ce propos est cité par Philippe Ricard, chef adjoint du service international du quotidien *Le Monde*, dans son article : « Un mythe fondateur à la recherche d'un renouveau » - *Le Débat*, N° 187, novembre-décembre 2015

<sup>11</sup> Que l'Allemagne se préoccupe de la défense de ses intérêts à l'instar des autres Etats est parfaitement légitime et la République de Bonn n'a pas attendu

prises par le gouvernement fédéral en 2011 d'arrêter 7 réacteurs nucléaires et l'annonce faite en août 2015 d'ouvrir la porte aux réfugiés du Moyen-Orient témoignent de cet état d'esprit et sont difficilement conciliables avec la recherche d'une politique énergétique commune et une régulation concertée des flux migratoires. Par ailleurs, les faiblesses de la France, notamment dans le domaine économique, ne lui permettent plus de prétendre au leadership, d'autant que l'Allemagne occupe des positions stratégiques au sein de la Commission et du Parlement européen et joue un rôle clé au Conseil qui est l'un des principaux lieux de décision de l'UE.<sup>12</sup>

Les vicissitudes relations franco-allemandes s'expliquent dans une large mesure par deux visions divergentes de la monnaie et de l'économie. Traumatisés par l'inflation qui a ébranlé les assises de la République de Weimar au début des années 1920, les Allemands sont attachés à la stabilité monétaire et ont pris des dispositions pour soustraire le Deutschmark (DM) aux manipulations des pouvoirs publics. Une loi organique de 1957 a conféré à la Bundesbank (BUBA) un statut qui lui permet de mener en toute indépendance la politique qui lui paraît la plus convenable pour assurer la prospérité du peuple allemande et garantir la stabilité de sa monnaie. Dès lors, la politique économique allemande a été très tôt sous contrainte et tous les gouvernements, de Konrad Adenauer à Helmut Schmidt, se sont heurtés au veto de la BUBA dès lors qu'ils envisageaient d'agir sur les taux d'intérêt et sur la masse monétaire, comme cela se faisait dans les autres pays industrialisés.

En France, il en est allé autrement et la dévaluation a toujours été considérée comme un instrument de politique économique légitime. Les hésitations des dirigeants allemands à consentir à la monnaie unique dont le président Mitterrand avait fait un élément constitutif de l'Union européenne s'expliquent par cette divergence.

---

la réunification pour agir dans ce sens comme l'atteste l'Ostpolitik des années 1970. Depuis la fin de l'ordre bipolaire la question des « intérêts allemands » est abordée sans complexe outre-Rhin mais il est entendu qu'elle ne saurait être dissociée d'une approche multilatérale de la politique étrangère et de sécurité. Voir à cet égard les mises au point de Egon Bahr dans son remarquable essai : « *Deutsche Interessen. Streitschrift zu Macht, Sicherheit und Aussenpolitik* » - Munich, Karl Blessing Verlag, 1998.

<sup>12</sup> Sur la domination exercée par Berlin sur l'UE, voir l'article de Hans Stark : « Images et réalités : retour sur une relation franco-allemande contrastée » - *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 214, octobre-décembre 2015 (Dossier dirigé par Claire Demesmay et Hans Stark : « France-Allemagne par images interposées »)



Répugnant à troquer le DM contre une monnaie européenne instable et soumise aux décisions du pouvoir politique, ils ne se rallièrent à l'euro qu'après avoir obtenu l'assurance que la nouvelle monnaie serait du ressort exclusif d'une Banque Centrale Européenne indépendante (BCE) dont la structure et le fonctionnement seraient calqués sur le modèle de la BUBA. Toutefois, après la crise de 2008, les Présidents de la BCE ont pris des libertés avec l'orthodoxie monétaire, en baissant les taux et en rachetant les dettes souveraines, monétisant ainsi les dettes publiques. La poursuite et l'amplification de ces mesures annoncées par M. Mario Draghi, le 22 janvier 2015 ont été vivement ressenties en Allemagne où l'on a dénoncé « l'offensive contre l'épargne » et « la trahison de la confiance » placée dans l'euro après avoir obtenu l'assurance que la monnaie unique serait aussi stable que le DM.<sup>13</sup>

On observe les mêmes dissonances dans les discours et les comportements des deux pays en matière économique. Les Allemands sont obsédés par la compétitivité et les Français par le pouvoir d'achat. La compétitivité de l'Allemagne est assurée en partie par les réformes engagées au début du troisième millénaire par le chancelier Gerhard Schröder mais aussi grâce à la structure de son outil industriel, à la nature des produits qu'elle exporte et à l'appel d'air induit par la croissance des pays émergents, dits BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). En France, c'est le marché intérieur qui prime et de nombreux analystes établissent un lien entre cette introversion et les archaïsmes de l'économie française. Pour y remédier, des réformes de structure de grande ampleur sont nécessaires mais on ne peut que se livrer à des conjectures sur la volonté de toutes les parties concernées de s'engager résolument dans cette voie. En tout cas, les Allemands attachés au développement des relations franco-allemandes s'inquiètent de l'écart grandissant entre les modèles économiques et sociaux des deux pays et pressent les dirigeants français de prendre des mesures efficaces pour le réduire.<sup>14</sup> Le Président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, ne s'est pas privé de soulever cette question lors de sa visite officielle en France, en septembre 2013.

---

<sup>13</sup> La colère des épargnants allemands contre les largesses de la BCE a été ravivée par la politique de taux zéro décidée en mars 2016 par Mario Draghi – *Le Figaro*, 29 mars 2016

<sup>14</sup> Cette préoccupation se reflète dans le « *Lexikon der deutsch-französischen Kulturbeziehungen nach 1945* », op.cit. Voir notamment la contribution de Joachim Schild : « Die deutsch-französischen Beziehungen und Europa seit 1989/1990 »

Enfin, dernière pomme de discorde entre la France et l'Allemagne, l'interprétation plus ou moins stricte du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) conclu en juin 1997, à Amsterdam, en prévision de l'entrée en vigueur de l'euro (1<sup>er</sup> janvier 1999). Le PSC soumettait les politiques budgétaires européennes à la surveillance du Conseil Ecofin et de la Commission de Bruxelles et prévoyait des procédures de sanctions pour déficit excessif. Ainsi, il avait été arrêté que la stabilité de la monnaie exigeait le respect de trois seuils : 2% d'inflation au plus, 3% de déficit en pourcentage du PIB et 60% d'endettement au pis. Les politiques des Etats devaient respecter ces « critères dits de convergence » sous peine de sanctions mais le PSC a été interprété d'une manière flexible par le chancelier Gerhard Schröder et le président Jacques Chirac pour tenir compte des difficultés rencontrées par les économies européennes à la suite de l'éclatement de la « bulle financière » en 2003. Toutefois, l'Allemagne a durci sa position après avoir rétabli l'équilibre de ses comptes et le gouvernement de grande coalition, dit Merkel I (2005-2009), a fait adopter par le Bundestag un dispositif rendant inconstitutionnel tout déficit de l'Etat. Cette « Schuldenbremse » que l'on traduit en français par « règle d'or » pose comme impératif le déficit zéro (en pratique 0,35%) et ne laisse guère de marge de manœuvre au gouvernement. Cette mise hors circuit de la politique renoue avec l'orthodoxie budgétaire de l'époque « paléo-libérale » qui est loin de rallier tous les suffrages et fait l'objet de controverses dans le milieu des experts.<sup>15</sup>

Quoi qu'il en soit, les statistiques publiées l'an dernier par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et la Commission européenne ont mis en évidence l'écart qui sépare les deux pays s'agissant du respect des critères de convergence. Ainsi, l'Allemagne est en excédent budgétaire avec un surplus estimé à 0,9% du PIB en 2015 ; sa dette, qui pesait 80% du PIB en 2010, atteint 71,5% pour 2015 et devrait descendre à 65,6% en 2017. En comparaison, la France fait figure de mauvaise élève. Sa dette publique a légèrement diminué au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2015 pour s'établir à 2103 milliards d'euros en septembre, soit 96,9% du PIB. Elle pourrait se maintenir à ce niveau en 2017 si la France atteignait les objectifs budgétaires qu'elle s'est fixée. Or de l'avis des experts, il est peu probable que les engagements pris auprès de l'UE seront respectés : réduction du déficit public de 3,8% en 2015, à 3,3% en

---

<sup>15</sup> S'agissant des divergences franco-allemandes dans le domaine économique, nous faisons largement écho aux thèses soutenues par Johann Chapoutot, professeur à l'Université Paris 3 (Sorbonne nouvelle) dans son article : « Ententes et mésententes franco-allemandes » - *Le Débat*, op. cit

3016, puis à 2,7% en 2017. Au demeurant, François Hollande a déclaré au lendemain des attentats du 13 novembre qu'il envisageait une réduction de l'effort budgétaire en invoquant la nécessité de nouvelles dépenses pour renforcer la lutte contre le terrorisme.<sup>16</sup>

On pourrait poursuivre l'inventaire des divergences franco-allemandes dans d'autres domaines tels que la mise en œuvre d'une politique étrangère et de défense commune ou l'élaboration d'une stratégie adéquate pour contrôler les flux migratoires mais il ne ferait que confirmer l'existence d'une crise majeure dans les relations entre les deux pays. La gravité de la situation est parfaitement décrite par Philippe Ricard dans sa contribution au dossier : « France-Allemagne : un partenariat difficile » publié par la revue *Le Débat*.<sup>17</sup> Citant le professeur Ulrich Beck, il déplore que l'Europe soit devenue allemande. « Personne ne l'a voulu mais face à la menace de l'effondrement de l'euro, la puissance économique allemande s'est positionnée peu à peu sur le plan politique comme la plus grande instance de décision en Europe ... L'élève docile est devenu le tuteur de l'Europe. Quant à la France, co-architecte de la construction européenne, elle est devenue une source d'inquiétude, voire le cancre de la zone euro, du moins aux yeux de son partenaire privilégié ». On conçoit donc que la France et l'Allemagne aient le plus grand mal à faire coïncider leurs projets à long terme en dépit de louables efforts de concertation.

\*

Faut-il déduire de ce constat désabusé que la relation spéciale entre Paris et Berlin a épuisé ses virtualités et que l'Union européenne est vouée au dépérissement, voire à l'éclatement faute d'un leadership franco-allemand capable de donner une nouvelle impulsion à la construction européenne. Aux yeux de Herfried Münkler, professeur de sciences politiques à l'Université Humboldt de Berlin, un sursaut est possible à condition que l'on s'oriente vers la constitution d'un noyau dur et d'un système de cercles concentriques dans lequel le degré de contraintes et de droits diminuerait du centre à la périphérie.<sup>18</sup> Cette forme d'intégration s'inspire du plan élaboré au sein des partis chrétien-démocrate

---

<sup>16</sup> Les données statistiques dont nous avons fait état ont été publiées dans le supplément économique du quotidien *Le Figaro* le 24 décembre 2015

<sup>17</sup> « Un mythe fondateur à la recherche d'un renouveau » par Philippe Ricard, *Le Débat*, N° 187, novembre-décembre 2015

<sup>18</sup> « La relation franco-allemande et le futur de l'Europe » par Herfried Münkler, *Le Débat*, op. cit.

(CDU) et chrétien-social (CSU) par Wolfgang Schäuble et Karl Lamers et rendu public le 1<sup>er</sup> septembre 1994. A l'époque, il s'était heurté à de nombreuses objections en France et il est peu probable que des propositions du même genre soient mieux accueillies aujourd'hui. En revanche, les suggestions faites par Luuk van Middelaar, qui fut la plume du Président du Conseil européen, Herman van Rompuy (2010-2014), ont plus de chances de retenir l'attention dans la mesure où elles se situent dans le registre de l'exhortation et n'enferment pas les acteurs dans un cadre rigide. Selon lui, il faut laisser à tous les Etats de l'Union, grands et petits, la possibilité de jouer leur rôle. Ainsi, l'Allemagne joue ceux de Zahlmeister et de Zuchtmeister : elle paie et veille à une certaine discipline. Quant à la France, il est vital qu'elle retrouve son sens de l'initiative et qu'avec d'autres elle contribue à une clarification des orientations de la politique de l'UE. Au moment où le pouvoir politique se montre incapable d'anticiper face à des défis prévisibles et où l'impréparation règne, le renouveau du lien franco-allemand passe par une entente sur des questions concrètes dont la solution commande « l'organisation de l'avenir ». En l'occurrence il ne s'agirait pas uniquement de mettre en place des institutions mais de définir et de mettre en œuvre une vraie stratégie de prévention des crises. Une telle démarche permettrait à l'Union européenne de prendre un nouvel élan et à la France de s'y sentir de nouveau chez elle.<sup>19</sup>

Tout Français attaché à la construction européenne ne peut que souscrire à ces vues mais il ne doit pas se dissimuler les obstacles qui entravent, sinon empêchent la réalisation de ce projet. Pour certains, une stratégie de refondation de l'Europe présuppose une sortie du « système de Maastricht »<sup>20</sup> mais il n'est pas évident que la France et l'Allemagne soient décidées à sauter ce pas et entraîneraient à leur suite la majorité de leurs partenaires. Dans l'avenir prévisible il y a donc peu de chances de voir se réaliser le rêve d'une Europe capable de s'affirmer comme un acteur autonome sur la scène mondiale et soucieuse d'affirmer son identité au plan culturel et religieux.

\*

---

<sup>19</sup> « France-Allemagne : une incompréhension permanente » par Luuk van Middelaar - *Le Débat*, op. cit.

<sup>20</sup> Voir l'article de Hans Stark : « De la question allemande à la question européenne » - *Politique Etrangère*, printemps 2016